



Poser les principes de mise en œuvre du Plan directeur des énergies de réseau (PDER)

OBJECTIF Fixer les grandes lignes du déploiement des réseaux thermiques structurants, en lien avec les autres infrastructures énergétiques, en vue d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques du Canton.



>2021

Mise en place d'outils de pilotage, travail en coordination.



>2030

Amélioration continue et travail en coordination.



ENJEUX

Selon les dispositions de la loi sur l'énergie (art.7 al.3), le Plan directeur des énergies de réseau (PDER) est proposé par les SIG et validé par l'État de Genève. Ce premier PDER fixe les grandes lignes stratégiques et les principales règles de fonctionnement du déploiement des réseaux énergétiques à Genève. ➤

➤ Ce PDER définit un plan intentionnel de déploiement des réseaux thermiques structurants pour les 10 ans à venir, précise le rôle du gaz naturel et l'avenir de son réseau de distribution, et explicite les enjeux à venir pour le réseau électrique, notamment à travers le développement du *Smart Grid* et des réseaux décentralisés.

Le PDER vise à ce que la somme de toutes les solutions mises en œuvre soit optimale, quand bien même certaines solutions individuelles auraient pu être localement meilleures. C'est une approche à large échelle permettant la transition énergétique la plus efficace de l'ensemble du parc bâti. Il s'agit d'une base destinée à nourrir un processus d'amélioration continue. La mise en œuvre du PDER s'opérera en tenant compte du patrimoine protégé et des limitations d'assainissement énergétique qui en découlent, du patrimoine arboré du canton et, plus largement, en intégrant l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité.

Elle sera coordonnée entre les différents acteurs concernés, après évaluation des nécessaires pesées d'intérêts. Pour cela, les coopérations entre l'État, les SIG et les différentes parties prenantes seront renforcées, ainsi que les outils associés, notamment pour ce qui concerne les tracés des réseaux et la définition du «juste prix» et d'une tarification transparente. L'approbation des plans définitifs se déroule selon les procédures usuelles (déclaration de fouilles).

Le déploiement et l'exploitation des réseaux thermiques structurants tient compte d'un *merit order* des sources de production d'énergie, afin de valoriser au mieux et avec la plus grande efficacité énergétique les ressources renouvelables et de récupération (EnR&R) à disposition dans le canton. En complément, le gaz peut être utilisé en période de transition, en appoint pour couvrir les pointes de puissance ou les besoins de secours, et en attendant de pouvoir alimenter les réseaux à 100% par des EnR&R en 2050. Dans la mesure du possible, cet appoint devra être composé de gaz de synthèse d'origine renouvelable ou de biogaz.

PLAN D' ACTIONS

- Lancer les études prospectives afin d'affiner le potentiel de la demande à couvrir par les réseaux thermiques structurants et par les solutions individuelles renouvelables, ainsi que de mieux planifier l'évolution des réseaux de gaz et d'électricité.
- Renforcer les outils de coordination entre l'État, les SIG et les acteurs concernés selon les portions de territoire.
- Coordonner le déploiement des réseaux en lien avec les politiques publiques concernées.
- Publier et mettre à jour les couches géographiques relatives au PDER dans le système d'information du territoire genevois (SITG).
- Mettre à jour le PDER dans le cadre du processus d'amélioration continue et de coordination avec les acteurs concernés.

PILOTAGE

OCEN

COPILOTAGE

SIG

ACTEURS IMPLIQUÉS

communes, grands consommateurs, offices cantonaux et acteurs des territoires concernés.

EFFETS INDUITS

- Déployer les réseaux thermiques structurants.
- Valoriser massivement les EnR&R.
- Développer les réseaux de gaz et d'électricité au service de la transition énergétique.
- Accroître la sécurité d'approvisionnement du Canton.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

- Le PDER s'applique à tout le territoire du canton de Genève. La cartographie des réseaux thermiques sera régulièrement mise à jour sur le système d'information du territoire genevois (SITG), en complément des couches géographiques déjà présentes. Cela concerne les thématiques suivantes:
 - la demande, soit la consommation des bâtiments,
 - l'offre, soit les énergies renouvelables et de récupération,
 - les développements urbains prévus,
 - les infrastructures de transport (trains, trams, etc.),
 - les réseaux énergétiques: thermique, électricité, gaz.